

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1291 portant désignation de la Commission de classement chargée de dresser le tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie pour l'année 1953.

n° 1291

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

VISAS

Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries d'Outre-Mer et les textes qui l'ont modifié,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La Commission de classement prévue par l'article 22 du décret du 6 août 1921, chargée d'établir le tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1953 et d'arrêter la liste des Payeurs et Commis principaux susceptibles de remplir les fonctions de Fondés de pouvoirs, sera Composée ainsi qu'il suit : MM. le Secrétaire Général.....Président (avec voix prépondérante).
le Chef du Service des Finances.....Membre le Trésorier-Payeur Chavigny (Amédée), Commis principal H.C. (le plus ancien en l'absence de Payeurs) Robin (André), Rédacteur de l'Administration générale.....Secrétaire (sans voix délibérative). Art. 2.— La Commission se réunira sur la convocation de son président. Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. Sadoul.